Envoyé en préfecture le 26/06/2026
Reçu en préfecture le 26/06/2026
Publié le
ID : 041-200055390-20260616-D202606_048-DE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE BEAUCE LA ROMAINE
Département de Loir-et-Cher

SEANCE DU 16 juin 2026

L'an deux mil vingt-six, le seize juin à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est assemblé à la salle des fêtes de Tripleville sous la présidence de Monsieur YVON Steven.

PRESENTS : YVON Steven, BOURDEL Pascal, CHARBONNIER Noël, DAUBRENET Céline, COURTEMANCHE Eric, GALLO Eric, GOMES Sandrine, GONDOUIN-LE DUC Elodie, HARROT Thierry, HENAULT Bastien, LAUGERO Anaïs, LEGAGNEUX Bénédicte, MORANT Odile, ORIEUX Richard, PERDEREAU Baptiste, PEREZ Philippe, PROVOST Aurélien, PUECH Valérie, RATELADE Stéphane, REBOULLEAU Guilaine, SEJOURNE Jérôme, SICARD Lucille.

ABSENTS EXCUSES : BELOSSAT-HUCHET Marie, CHERON CHESNEAU Laurence donne pouvoir à Yvon Steven, CLAUDE Lionel, SEBAN Cécile donne pouvoir à LAUGERO Anaïs, WINNE Frédéric donne pouvoir à BOURDEL Pascal,

Date de convocation : 12 juin 2026	*Nombre de Conseillers en exercice : 27*
Secrétaire de séance : GONDOUIN-LE DUC Elodie	*Nombre de membres présents : 22*
	Nombre de suffrages exprimés : 25

D202604_048_ANNULATION DE LA DELIBERATION D202603_32 INDEMNITES DU MAIRE ET DES ADJOINTS

Vu, l'article L.2113-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT)

Considérant le courrier du bureau des collectivités locales, du 22 mai 2026, demandant à la collectivité de resoumettre la répartition des indemnités lors du prochain conseil afin de retirer la délibération du 20 mars 2026 et afin qu'une nouvelle décision prenne compte des observations faites par les services du bureau des collectivités locales.

Considérant la strate réelle de 3400 habitants au 1er janvier 2026 selon le dernier recensement,

Envoyé en préfecture le 26/06/2026
Reçu en préfecture le 26/06/2026
Publié le
ID : 041-200055390-20260616-D202606_048-DE

Considérant la délibération du 20 mars 2026 fixant les indemnités des élus sur la strate supérieure,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de :
-PRENDRE acte de l'annulation de la délibération D202603_032 portant sur les indemnités du Maire et des adjoints

Pour Extrait certifié conforme.
Fait à Beauce la Romaine, le 16 juin 2026

Le Secrétaire de Séance,
Elodie GONDOUIN-LE DUC

Le Maire,
Steven YVON

Signé électroniquement par : Elodie GONDOUIN-LE DUC
Date de signature : 26/06/2026
Qualité : Beauce-la-Romaine - 5ème Adjoint

Signé électroniquement par : Steven YVON
Date de signature : 26/06/2026
Qualité : Beauce-la-Romaine - Maire